ASSEMBLÉE NATIONALE

7 juin 2018

AVENIR PROFESSIONNEL - (N° 1019)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N º 1409

présenté par
Mme Fabre

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 81, substituer aux mots :

« d'employeurs et de salariés représentatives au niveau national »

les mots :

« de salariés et des organisations professionnelles d'employeurs représentatives au niveau national et ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.